

2 juillet 1920.

Geneve

*au*

LE SECRETAIRE GENERAL

5 JUL 1920

SORTIE N° 3816

I.C.1 /20

Société des Nations. Siège.

Monsieur le Président,

Je sors de chez Sir Eric Drummond auquel

Il a remis la liste des délégués suisses à la Conférence

financière de Bruxelles, liste que vous avez bien voulu

me communiquer par votre télégramme No. 22 arrivé de ma-

tin. J'ai saisi cette occasion pour lui dire

qu'il nous intéresserait beaucoup de savoir si le Prési-

dent Wilson a déjà répondu à la demande du Conseil de

la Société au sujet de la convocation de l'Assemblée

générale. Sir Eric m'a appris qu'en effet un télégramme

du Président Wilson était parvenu hier et qu'à teneur

de cette communication le Président se déclarait prêt

à convoquer l'Assemblée, mais qu'il exprimait des doutes

sur l'endroit où la session devrait avoir lieu en mani-

festant son étonnement que ce doive être Bruxelles et

la situation aux yeux des Membres du Conseil et des

autres Membres de la Société.

Au Département Politique Fédéral,

Affaires Etrangères,

B e r n e .



non pas Genève.

Le Secrétaire Général s'empessa de me dire que cette réponse le met quelque peu dans l'embarras. Il était mentionné notamment, dans le Message du Président, que le Gouvernement suisse avait fait des démarches auprès de lui pour que Genève, et non pas Bruxelles, soit désignée. Sir Eric craint que cette ~~dénat~~ dénatrice fasse une mauvaise impression auprès des Membres du Conseil. Il lui est difficile de comprendre que le Gouvernement suisse ~~use de tels moyens~~ <sup>a un devoir formuler un recours</sup> alors qu'il s'agit d'une décision prise à l'unanimité par le Conseil de la Société. Il avait pourtant expliqué clairement à M. Ador les raisons pour lesquelles on avait choisi Bruxelles, ceci d'ailleurs sans aucun préjudice pour Genève à qui appartient le siège définitif. Il communiquera le texte du télégramme de Washington aux Membres du Conseil et il ne lui paraît pas impossible que l'attitude de la Suisse dans cette affaire soit l'objet de certaines observations fâcheuses. Il est évident, continua-t-il, que la Suisse ne peut pas réclamer formellement cette première Assemblée, puisque, au cas où l'Amérique aurait adhéré à la Société, il était prévu qu'elle aurait lieu à Washington. Si donc ce n'est pas Washington, ce peut être n'importe quel autre endroit. Il comprend fort bien que la Suisse tienne au siège qui, d'après le Pacte, lui revient, mais il dit que la Suisse risque d'affaiblir sa situation aux yeux des Membres du Conseil si elle revendique des choses auxquelles elle n'a pas plus de droit que n'importe quel autre Membre de la Société. En général, il croit qu'on aurait pu,

en Suisse, envisager avec plus de calme la décision du Conseil de Rome et il lui paraît surtout déplorable qu'on y insiste sur l'argument du siège qui aurait été le facteur presque principal du vote favorable du peuple suisse.

J'ai répondu que je n'avais pas connaissance d'une pareille démarche de mon Gouvernement à Washington et que je n'avais pas abordé ce sujet lors du passage à Londres de mon collègue M. Peter. J'ai ajouté que j'étais persuadé, si cette intervention s'est faite, ainsi qu'il paraît ressortir de qu'il me dit, qu'elle avait sans doute eu lieu avant l'entrevue de M. Ador au Secrétariat Général et que je croyais savoir qu'après les ~~explications satisfaisantes~~ qu'il avait reçues de Sir Eric Drummond, M. Ador lui-même était d'avis qu'il n'y avait pas lieu que le Gouvernement suisse entreprenne d'autres démarches et qu'avec la remise du Memorandum - dont Sir Eric reconnaît l'opportunité -, le point de vue de la Suisse était établi de façon suffisamment claire. Quant à l'argument du siège par rapport au referendum, j'ai dit qu'en effet, la presse y avait insisté d'une façon malheureuse, d'autant plus que cette question n'avait décidément pas influencé le vote ni des partisans, ni des adversaires de la Société des Nations. J'ai ajouté: il est indiscutable que la proposition du Conseil de convoquer l'assemblée générale à Bruxelles a causé une grande nervosité en Suisse, surtout à Genève et dans la Suisse française et qu'à la suite de cet état d'esprit, on fut peut-être porté à exagérer l'importance de cette décision.

Il est tout naturel que le Gouvernement et le peuple suisse tiennent fort à ce que le siège de la Société soit à Genève, mais, d'autre part, je crois savoir que le Conseil fédéral, après avoir dit son mot, compte laisser suivre à cette affaire son cours normal.

Dans le cas où vous désireriez faire parvenir à Sir Eric des éclaircissements sur votre démarche au Président Wilson, vous voudriez bien me donner des instructions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma très haute considération.

*P. S.* Il y a lieu d'ajouter que Sir Eric Drummond a paru manifester quelque inquiétude sur l'éventualité de voir se rouvrir la question du siège définitif comme suite aux objections formulées par le Président concernant le lieu de réunion de l'Assemblée, question qui paraissait être résolue conformément aux vœux de la Suisse. Une telle éventualité ne saurait avoir, d'après lui, que des conséquences fâcheuses.

CRM